

CAPD du 26 juin 2018

Ordre du jour :

- Mouvement complémentaire
- Accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle
- Questions diverses

Présents :

Représentants de l'administration :

Mme LUTIC, Inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale
Mme DUMONT, Inspectrice de l'éducation nationale, circonscription d'Aurillac I/ASH
M MESSAGER, Inspecteur de l'éducation nationale, circonscription de Saint Flour
M. MERLE, Responsable de la division des Personnels Enseignants, DSDEN du Cantal
Mme ROQUES gestion intégrée des personnels, DSDEN du Cantal

Représentants du personnel :

M BARBET, SNUipp-FSU
M BURNOUF, SNUipp-FSU
Mme MARSAN, SNUipp-FSU
Mme MONCANIS, SNUipp-FSU
M. SANUDO, SE-UNSA
Mme SALARNIER, SE-UNSA
Mme VAN THEEMST, SNUipp-FSU

Mme VAN THEEMST assure le co-secrétariat de séance.

Le compte rendu de la CAPD du 31 mai est approuvé.

Déclaration du SNUipp-FSU (à télécharger sur le site), à l'issue de laquelle il demande le report de la CAPD d'accès à la hors classe.

Le SE-UNSA demande également le report.

La DASEN indique que le travail a été fait en suivant les textes. Une réunion doit avoir lieu avec le recteur et les DASEN de l'ensemble de l'académie pour mettre en place une harmonisation des critères de classement des personnels promouvables à la hors classe.

L'étude des promotions à la hors classe est reportée à une CAPD ultérieure, le jeudi 5 juillet.

Inéat/exeat

Inéat :

1 échange avec le Puy de Dôme.

Le Cantal intègre un enseignant de l'Oise.

Un échange avec le Val de Marne est en suspens car la DSDEN du Val de Marne ne souhaite pas accorder l'exeat à la personne concernée. La DSDEN du Cantal continuera d'insister auprès du Val de Marne.

Mouvement complémentaire:

FSE :

13 FSE ont obtenus le Cantal (12 au concours externe et 1 au concours interne).

2 personnes obtiennent un détachement.

Entre 13 et 15 FSE seront donc accueillis à la rentrée.

17 supports sont actuellement disponibles.

Un ajustement des supports vacants sera proposé afin de créer un nouveau poste.

Un PEMF serait repositionné vers Saint Flour permettant le suivi des FSE, mais aussi des T1 et T2.

Une réunion est prévue à l'ESPE mercredi 04 juillet à 15h30.

Il sera proposé en priorité aux FSE ayant un master 2 des stages sur les écoles ayant des projets particuliers.

Questions diverses

Intérim de direction à l'école de Belbex (SNUipp-FSU)

Le directeur de l'école de Belbex est absent pendant 15 jours, l'administration n'a à ce jour, pas réglé la situation de la direction par intérim.

Intitulés des postes conseillers pédagogiques musique et arts plastiques (SNUipp-FSU)

Les intitulés de postes de conseillers pédagogiques musique et arts plastiques ont été modifiés, cependant, l'administration souhaite les garder distincts. L'Inspectrice d'Académie indique qu'elle souhaite bien conserver les deux spécialités.

Réunions de brigades (SNUipp-FSU)

Les élus du SNUipp-FSU ont été interpellés par les brigades de la circonscription de Saint-Flour. Ces personnels ne comprennent pas que la réunion des brigades du jeudi 28 juin 2018 ne soit pas menée dans les mêmes conditions que précédemment. Auparavant, l'administration exposait les écoles de rattachement définies pour la rentrée ainsi que les prévisions de remplacement qui étaient envisagées sur chaque rattachement (notamment pour les congés longs). Ensuite, les brigades choisissaient par ordre d'ancienneté sur le poste. Il a été indiqué à ces personnels que seul le nom de l'école de rattachement serait dorénavant communiqué. Les élus du SNUipp-FSU trouvent inconcevable que les brigades n'aient pas une idée de comment sera articulée leur année scolaire. Cela pose particulièrement problème sur les remplacements à l'année qui n'ouvrent pas droit au versement de l'ISSR. Les personnels comprennent tout à fait que ce qui est annoncé en juin est susceptible d'évoluer en cours d'année devant l'imprévu mais ne comprennent pas que les éléments d'ores et déjà connus et anticipés ne leur soient pas communiqués. L'administration répond favorablement à cette demande et M Messenger partagera les informations en sa possession auprès des brigades.

Julien Barbet, Emeric Burnouf, Sophie Marsan, Nathalie Moncanis, Claire Van Theemst

CAPD promotions à la classe exceptionnelle

Ce même jour s'est tenue une CAPD pour les promotions à la classe exceptionnelle. A classe exceptionnelle, CAPD exceptionnelle. Pour pouvoir y siéger il faut être élu, à la hors-classe mais non promouvable à la classe exceptionnelle. Vos élus habituels ne peuvent donc pas y siéger sauf en tant qu'experts invités. On va finir par contrôler les tenues à l'entrée et les pièces d'identité. Scandaleux ? Non. Exceptionnel !

Présents

DASEN, Secrétaire général

DPE : M Merle, Mme Roques

IEN : Mme Dumont

Représentants des personnels : M Sanudo (SE-UNSA)

Personnel désigné par tirage au sort : Anouk Latapie

Expert : Emeric Burnouf (SNUipp-FSU)

M. Sanudo est désigné co-secrétaire de séance.

Rappel de la règle d'éligibilité

Vivier 1 => candidature

Vivier 2 => de droit

Pour la rentrée 2018 : 23 éligibles au vivier 1 et 5 au vivier 2

Le SE UNSA rappelle que les organisations syndicales contestent le barème au niveau de la prise en compte de l'ancienneté dans le grade et pas l'AGS. La DASEN indique que le barème doit être discuté au niveau académique. Il ne sera pas modifié pour cette promotion parce qu'il n'y a pas d'incidence.

Le SNUipp-FSU est intervenu pour contester avec le SE-UNSA, la non prise en compte de l'AGS qui pénalise grandement les collègues passés dans le corps des instituteurs.

Sur les 12 promus, les hommes sont à nouveau sur-représentés (8).
Seulement 2 collègues sont sur un poste d'adjoint-e ordinaire.

Le SNUipp-FSU a rappelé que :

- Les missions particulières sont les plus "récompensées" au détriment des collègues qui sont resté-e-s devant élèves toute leur carrière
- La non prise en compte de l'AGS met en lumière l'aberration du système. Des collègues entré-e-s instituteur-trice-s dans les années 1970/1980 sont juste promu-e-s ou manquent le wagon alors que certain-e-s promu-e-s sont entré-e-s dans les années 1990. 20 ans d'écart entre certain-e-s promu-e-s et certain-e-s non promu-e-s. Cette classe est exceptionnelle à plus d'un titre !

Emeric Burnouf

